

1979-1980

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL

C O N V O C A T I O N

Aux clubs de l'Association fribourgeoise de football

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée des délégués de l'Association fribourgeoise de football qui aura lieu :

samedi 30 août 1980 à 14.45 h. à l'Hôtel de la Fleur de Lys, à Porsel.

Nous attirons l'attention des clubs sur les prescriptions et sur les points suivants :

1. Chaque club doit être représenté par un dirigeant au moins (voir art. 16 des Statuts de l'AFF). Aucune excuse ne sera admise.
2. Les cartes de vote seront délivrées dès 13.45 h. à l'entrée de la salle. En même temps, les clubs achèteront les bons du repas qui sera servi à l'Hôtel de la Fleur de Lys dès 19 h. Le prix du menu est de fr. 17.--. Le repas est obligatoire pour au moins un délégué par club.
3. Les délégués devront apporter les divers rapports et la liste des propositions qui seront discutées en assemblée.
4. Les délégués devront être renseignés par leurs clubs sur la position à adopter à l'égard des propositions et des élections.
5. Les tractanda de l'assemblée sont prévus à l'art. 17 des Statuts de l'AFF. Un tirage à part est joint à la présente convocation.
6. Les clubs du district de la Singane devront poser leur candidature pour l'organisation de l'assemblée 1981. Les candidatures devront parvenir au CC jusqu'à la veille de l'assemblée.
7. La place de parc pour les voitures des délégués et invités est prévue derrière l'Hôtel de la Fleur de Lys. Les automobilistes voudront bien se conformer aux indications du service d'ordre mis sur place par le FC Porsel.

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL
Le Comité cantonal

Fribourg, le 11 août 1980

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL

Tractanda à l'Assemblée générale annuelle de l'AFF 1980

1. Appel et remise des cartes de vote.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire des délégués.
4. Rapport de gestion.
5. Rapport de caisse et des vérificateurs.
6. Budget.
7. -----
8. Proclamation:
 - des champions de la saison avec remise des diplômes
 - remise des distinctions aux dirigeants de clubs méritants.
9. Elections:
 - a) du Président de l'AFF
 - b) des membres du CC
 - de deux hommes de confiance
 - c) du Président et des membres de la Commission de recours.
 - d) d'un vérificateur et d'un suppléant pour 2 ans.
10. Propositions du Comité cantonal.
11. Propositions des clubs.
12. Choix du lieu de la prochaine assemblée.
13. Orientation sur le championnat 1980/1981.
14. -----
15. Divers.

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL
Le Comité cantonal

Fribourg, le 11 août 1980



Association fribourgeoise de football

Fribourg, le 7 juillet 1980

RAPPORT DU PRESIDENT

=====

Saison 1979/1980

Quelques faits importants

1. Séances d'information

Les séances d'information décentralisées ont permis au Président de l'AFF d'approcher les clubs, d'apporter à leurs dirigeants, avec la collaboration de M. Georges MONNEY, des précisions sur certains articles de règlements et sur tout ce qui touche aux qualifications et aux transferts. Signalons que 29 clubs n'ont pas jugé nécessaire d'être présents.

Cette expérience positive pourrait être renouvelée en alternance avec l'assemblée d'hiver des présidents de clubs.

2. Officialisation des Juniors E

Les championnats scolaires se développent et la création du championnat officiel des juniors E est en bonne voie. Nous continuerons bien sûr à soutenir le football scolaire.

3. Terrains et éclairages

On constate avec satisfaction une amélioration régulière des terrains de jeu. Il faut louer ici l'effort des clubs et des collectivités publiques.

A relever que 66 % des terrains appartiennent aux communes;

10 % des terrains appartiennent aux clubs;

24 % des terrains appartiennent à des tiers.

Une nouvelle édition, revue et corrigée, des directives pour les terrains et les éclairages est à disposition des clubs qui songent à l'aménagement de leurs places de jeu.

4. Recrutement des arbitres

Le Comité cantonal et sa Commission des arbitres ont entrepris une campagne de recrutement pour laquelle un investissement financier important, mais nécessaire et utile, a été consenti. A l'heure où sont écrites ces lignes, il n'est pas encore possible de dresser un bilan de cette opération.

5. Heurs et malheurs

Si nous regrettons la relégation du FC. Düdingen en 2e ligue, nous félicitons le FC. Bulle pour sa promotion en Ligue nationale B. Nous souhaitons qu'avec le FC. Fribourg il apporte un sang neuf et revigorant dans cette catégorie de jeu.

Quant au FC. Sviriez, on peut affirmer qu'il a animé agréablement par son attitude et son fair-play le groupe 4 pour la promotion de 2e en 1ère ligue. Grâce à ses prestations et à son public sympathique, cette équipe, malgré sa non-promotion, a droit à nos félicitations et à nos remerciements.

6. Nouveau Règlement de recours

Le Règlement de la Commission de recours de l'AFF a été entièrement révisé par une commission formée de MM Loertscher, président, Brouchoud, secrétaire, Raemy et Carrel. Dix séances de travail et de réflexion ont été nécessaires pour élaborer un document actualisé et précis.

Nous remercions MM Loertscher, Brouchoud et Raemy d'avoir mis leur temps et leurs compétences à disposition de l'AFF.

7. Relations AFF - GFA

Des relations plus intenses se développent entre le Comité central de l'AFF et celui du Groupement fribourgeois des arbitres. Elles ont pour but de favoriser un climat de confiance et de collaboration active, de soutenir ainsi les efforts de la Commission des arbitres et du CC dans l'amélioration permanente de la fonction arbitrale.

8. Cas du FC. Jura

La demande d'admission du FC. Jura (Fribourg) a été rejetée par le Comité central de l'ASF qui a tenu compte de l'opposition des clubs de la capitale.

Commissions de l'AFF

1. Commission du calendrier

Les printemps se suivent et se ressemblent. Le nombre des matches renvoyés, s'il fut quelque peu inférieur à celui de la saison précédente, a cependant causé de gros soucis aux divers responsables qui ont dû subir, comme les équipes, des week-end catastrophiques, même au mois de juin.

Néanmoins, et une fois de plus, la sagesse et la compréhension de la plupart des dirigeants de clubs ont permis d'absorber les différentes compétitions avec un minimum d'accrocs.

A relever : - la diminution des retraits d'équipes;
- le début retardé d'une semaine de la reprise en mars;
- les difficultés dues aux terrains propriétés des communes;
- matches renvoyés : actifs 173, juniors 210, vétérans 51;
forfaits : 64.

2. Commission des rapports

Un effort certain a été accompli par les arbitres qui nous transmettent des rapports plus précis et descriptifs. Cet effort doit être poursuivi car il permet une meilleure appréciation des faits.

Il faut, hélas, déplorer l'augmentation des insultes ou injures à l'arbitre et les voies de fait sur sa personne. La Commission des rapports sera obligée à l'avenir d'adopter une attitude plus dure à l'égard des footballeurs qui perdent trop facilement la raison et la maîtrise de leurs nerfs.

Quelques chiffres :

- Protêts déposés	15
- Protêts confirmés	7
- Recours au Comité cantonal	4
- Recours à la Comm. de recours	5
- Cas transmis à la CPC	4

3. Commission des juniors

Un départ regretté

M. René BERSET, Président de la Commission des juniors, a présenté sa démission. Celle-ci est motivée par des raisons d'ordre professionnel. Nous regrettons vivement le départ de M. Berset dont les compétences et le bon sens en avaient fait un collaborateur très apprécié.

Il est vrai que les tâches des membres du CC, et en particulier celles du Président de la Commission des juniors, sont nombreuses et astreignantes. Elles exigent une si grande disponibilité que certains sont amenés à faire un choix. Nous comprenons celui de M. Berset. Nous le remercions pour son attitude loyale et pour tout ce qu'il a apporté aux juniors fribourgeois.

Vers une amélioration financière

Le CC de l'AFF a présenté une proposition de modification de l'art. 50, ch. 3.3. des Statuts de l'ASF. Cette démarche vise la diminution de la taxe de transfert de Fr 20,-- à Fr 10,-- pour les juniors appartenant à des regroupements de clubs. Approuvée à l'unanimité par la Conférence des Présidents de la ZUS, cette proposition sera certainement discutée à l'Assemblée des délégués de l'ASF le 21 février 1981.

Palmarès

1. Champions fribourgeois

2e ligue : Sivrriez I
3e ligue : Charmey I
4e ligue : Bösingén I
5e ligue : Rechthalten II
Juniors A : Murten
Juniors B : Romont
Juniors C : Farvagny
Juniors D : Düdingen
Juniors E : Fribourg
Vétérans : Fribourg

2. Promus

- en LNB : Bulle I
- en 2e ligue : Charmey I
Plasselb I
- en 3e ligue : Bösingén I
Cheyres I
Cottens I
Gruyères I
Heitenried I
Montagny I
Plaffeien I
- en 4e ligue : Attalens II
Bossonnens
Central IV
Domdidier II
Fétigny II
Granges-Paccot II
Mézières
Middes
Murten II
Neyruz II
Noréaz II à la suite du désistement d'Onnens
Plaffeien II à la suite du désistement de Tafers
Rechthalten II
Riaz
Surpierre
La Tour-de-Trême II

3. Relégués

- de 1ère ligue en 2e ligue : Düdingen I
- de 2e ligue en 3e ligue : Courtepin I, Montet I, Schmittén I
- de 3e ligue en 4e ligue : Alterswil I, Belfaux I, Echarlens I,
Fribourg II, Montbrelloz I, Portalban II,
Semsales, Ueberstorf Ib.
- de 4e ligue en 5e ligue : Bussy I, Central III, Châtonnaye I, Cheiry I,
Courgevaux I, Courtion, Marly II, Misery,
Montagny-Ville Ia, Le Pâquier II, Porsel,
Richemond II, Rue, St-Antoni Ib, Villarimboud,
Vuisternens/Ogoz II.

4. Vainqueurs de coupes

- Coupe AFF des actifs : Vuisternens-dt-Romont
- Coupe AFF des juniors A : Murten
- Coupe AFF des juniors B : Attalens
- Coupe AFF des juniors C : Wünnewil
- Coupe AFF des juniors D : Düdingen
- Coupe AFF des vétérans : Giffers

Quelques autorités de l'AFF

1. Commission de recours de l'AFF pour la saison 1979/1980

Président : Me LOERTSCHER Denis, Givisiez
Secrétaire: Me SCHMUTZ Jean, Fribourg
Membres : MM CORBOZ Jean-Pierre, Broc
 DEGLISE René, Fribourg
 PYTHOUD Michel, Châtel-St-Denis
 RAEMY Reynold, Tafers
 ULDRY Bernard, Fribourg.

2. Commission vérificatrice des comptes pour la saison 1979/1980

Premier vérificateur : M. CHASSOT Gérard, Sviriez
Deuxième vérificateur : M. SCHALLER Jakob, Gurmels
Premier suppléant : M. CHANEY Michel, St-Aubin
Deuxième suppléant : M. BAUMEYER Bernard, Wünnewil.

3. Délégués AFF aux assemblées de l'ASF et de la ZUS pour la saison 1979/1980

Délégués : MM CARREL Bernard, Fribourg (CC de l'AFF)
 NYDEGGER Hans, Giffers (FC. Giffers)
 PERROUD Francis, (FC. Attalens)
Suppléants : MM BARRAS Pascal, Broc (FC. Broc)
 JUNGO Ignaz, St. Ursen (FC. St. Ursen)

Fribourgeois siégant au sein des autorités et des organes de l'ASF et de la ZUS

MM AEBISCHER René, Fribourg	Greffier de la Commission centrale de recours de l'ASF
BLANC Gérard, Marly	Membre du Service II de la Commission des arbitres de l'ASF
CARREL Bernard, Fribourg	Membre du Service juniors du Département technique de l'ASF
CLERC Marcel, Fribourg	Greffier de la Commission centrale de recours de l'ASF
DELLEY Eugène, Estavayer-le-Lac	Vice-président de la Section ZUS de l'ASF
DUMOULIN Henri, Fribourg	Membre du Tribunal de recours de la Ligue nationale
EICHER Claude, Fribourg	Membre de la Chambre de la Ligue nationale
KAESER Pierre, Fribourg	Président de la Commission de recours de la Première ligue
MONNEY Bernard, Fribourg	Membre du Service de l'instruction du Département technique de l'ASF
MONNEY Georges, Fribourg	Chef du Contrôle des joueurs de l'ASF
MURITH François, Broc	Chef du Service comptable de l'ASF

MM PIDOUD Jean-Marie, Montagny-la-Ville	Membre du Tribunal sportif de l'ASF
ROUBATY François, Fribourg	Membre de la Commission pénale et de contrôle de l'ASF
SCHROETER Jean-Pierre, Châtel-St-Denis	Membre de la Commission de recours de la ZUS
SCIBOZ Jean-Pierre, Bulle	Membre de la Commission des finances de l'ASF
ULDRY Bernard, Fribourg	Membre suppléant du Tribunal sportif de l'ASF
De WECK Romain, Fribourg	Membre de la cour de cassation de l'ASF
ZAPF Georges, Villars-sur-Glâne	Membre du Comité de la Ligue nationale.

Souhais

- que la collaboration entre les clubs, entre les clubs et les arbitres, entre les clubs et le CC de l'AFF progresse toujours dans la sportivité;
- que l'on attache encore plus d'importance au recrutement des arbitres et à la formation des entraîneurs;
- que l'on soit de plus en plus attentif au recrutement des juniors et à leur formation;
- que la catégorie des juniors A ne soit pas délaissée au profit de la 5e ligue;
- que la dignité règne sur les terrains et autour des terrains, pendant et après les matches;
- que dirigeants, entraîneurs et joueurs s'appliquent à garder au football ses vertus de jeu d'équipe, de sport sain d'où seraient exclues la grossièreté, l'intolérance et la contestation systématique.

A ce sujet, il est, hélas, navrant de constater que plusieurs matches du récent Championnat d'Europe des nations ont constitué un mauvais exemple et apporté de l'eau au moulin des détracteurs du football en étalant le côté néfaste du "football-argent".

Heureusement, nos matches de promotion, à tous les niveaux, furent de véritables fêtes régionales et villageoises, réconciliant chacun avec notre sport favori.

Remerciements

Nous adressons notre profonde reconnaissance à tous ceux qui, par leur dévouement, leur compétence et leur collaboration positive, rendent d'éminents services au football fribourgeois :

- dirigeants des clubs,
- arbitres, entraîneurs et instructeurs,
- membres du Comité cantonal et de ses commissions,
- Office cantonal de J+S,
- autorités cantonales et communales,
- autorités de l'ASF et de la ZUS.

Notre gratitude va également à la presse fribourgeoise et tout spécialement à MM Jean ANSERMET et Marius BERSET, chroniqueurs sportifs du journal La Liberté, dont les articles impatiemment attendus sont un support non seulement apprécié mais indispensable à l'activité de notre Association fribourgeoise de football.

Bernard CARREL, Président de l'AFF

Report de la Commission des juniors - saison 1979/19801. Tableau comparatif des effectifs

a) <u>Championnat régional</u>	<u>1978/79</u>	<u>1979/80</u>
Juniors A	31	24
Juniors B	51	47
Juniors C	67	70
Juniors D	<u>57</u>	<u>56</u>
	206	197

Ces chiffres tiennent compte du retrait de 6 équipes.

b) Championnat interrégional

Juniors Inter. A1	1	1
Juniors Inter. A2	3	3
Juniors Inter. B1	2	3
Juniors Inter. B2	6	5
Juniors Inter. C1	1	1
Juniors Inter. C2	<u>5</u>	<u>7</u>
	18	20

Total des équipes inscrites en championnat régional et interrégional: 217

c) Championnat scolaire: (football à 7, juniors E en grande majorité)
109 équipes réparties en 7 championnats (v. pt 8 p. 3).

Total des équipes juniors: 311	326
===	===

2. a) Champions fribourgeois

Juniors A	Morat
Juniors B	Romont
Juniors C	Farvagny
Juniors D	Düdingen

b) champions du degré 2

Juniors A	Ursy
Juniors C	Plasselb
Juniors D	Central
Juniors B	-

c) Champions de groupe

Juniors A	O. 1 : Morat, Arconciel
	O. 2 : Ursy, Beauregard
Juniors B	O. 1 : Romont, Chiètres
	O. 2 : Semsales, Grandvillard, Ueberstorf, Courtepin, Dondidier.
Juniors C	O. 1 : Farvagny, Léchelles, Heitenried, Mézières
	O. 2 : Ursy, Broc, Neyruz, Plasselb, Marly b, Chevrières, Düdingen, St-Aubin
Juniors D	O. 1 : Düdingen a, Farvagny, La Tour, Düdingen b
	O. 2 : Châtel, La Roche, Villars, St-Antoine, Central Aumont

3. Coups fribourgeois

Juniors A	vainqueur: FC Morat face au FC Richomond participation: 21 équipes
Juniors B	vainqueur: FC Attalens face au FC Tafers participation: 34 équipes
Juniors C	vainqueur: FC Wünnwil face au FC Attalens participation: 38 équipes
Juniors D	vainqueur: FC Düdingen face au FC Farvagny participation: 29 équipes

4. Classement des équipes fribourgeoises en catégorie Inter.

Inter. A1	Fribourg 4e rang
Inter. A2	Central 9e rang DÜdingen 9e rang Broc 13e rang, relégué en championnat régional
Inter. B1	Domdidier 2e rang Frâbourg 9e rang Bulle 10e rang
Inter. B2	Richemond 1er rang, promu en Inter. B1 Estavayer 3e rang DÜdingen 9e rang Fribourg 10e rang, relégué en championnat régional Murten 12e rang, relégué en championnat régional
Inter. C1	Fribourg 6e rang
Inter. C2	Domdidier 1er rang, promu en Inter. C1 DÜdingen 3e rang Estavayer 5e rang Bulle 7e rang Siviriez 8e rang Richemond 10e rang, relégué en championnat régional Murten 11e rang, relégué en championnat régional

Remarques

- Le championnat régional, fortement perturbé par les mauvaises conditions atmosphériques, a pu se dérouler de manière satisfaisante grâce à la compréhension des dirigeants, que nous tenons à remercier pour leur collaboration.

Le champion du degré 2 de la catégorie des juniors B n'a pas pu être désigné, le calendrier ayant subi un retard trop considérable (cas prévu dans les modalités).

- Les matches de finales (coupe et championnat) se sont déroulés dans une ambiance amicale. Nous avons assisté à des rencontres aux renversements de situation fréquents, toujours correctes et d'excellente qualité. Nous félicitons et remercions les joueurs et leurs entraîneurs.

5. Regroupements

Les regroupements d'équipes juniors deviennent de plus en plus nombreux. Nous demandons aux clubs qui ont mis sur pied des équipes dont les joueurs proviennent de plusieurs localités de nous faire parvenir leurs statuts ou conventions afin que nous puissions, le cas échéant, les transmettre, à titre d'exemple, à d'autres équipes qui auraient l'intention de travailler ensemble.

6. Camp des juniors

87 juniors ont participé au camp 1979 à Châtel-St-Denis. Lors des causeries, les jeunes ont pu s'entretenir avec MM. Leo Walker, coach national, Barberis et Valentini, joueurs du FC Servette et J.-Paul Coquoz, instructeur arbitre.

7. Sélections

M. A. Marbacher a pris en charge la préparation de la classe IV, alors que M. B. Monney, à la tête de la classe III, a participé au championnat suisse des sélections cl. III. La sélection fribourgeoise a obtenu un excellent 2e rang.

Classement du groupe:

1. Argovie 4 pts

2. Fribourg 3 pts

(Soleure - Fribourg 1 - 1)

(Fribourg - Berne Nord 2 - 1)

(Fribourg - Argovie 1 - 1)

3. Soleure

4. Berne Nord

Nous adressons nos remerciements les plus vifs aux responsables de ces 2 équipes, ainsi qu'aux parents et responsables des clubs qui collaboreront à la mise sur pied de ces rencontres.

Pour la saison à venir, la sélection cl. IV participera elle aussi à un championnat suisse et disputera 3 matches alors que le championnat de la cl. III se trouvera légèrement modifié puisqu'il se disputera selon le principe: match aller-retour.

8. Championnat scolaire

Il existe actuellement 7 organisations indépendantes:

1. Broye	responsable: M. Martial Besson	12 équipes
2. Fribourg	M. Gaston Jungo	25 équipes
3. Gubloux	M. Michel Allemann	16 équipes
4. Gruyères	M. Guy Oberson	18 équipes
5. Marly	M. Michel Macheret	6 équipes
6. Singine	M. Robert Lauper	23 équipes
7. Veveyse (nouveau)	M. Claude Guignard	<u>9 équipes</u>
		109 équipes

Le tournoi final au cours duquel tous les champions de différentes régions se sont rencontrés a eu lieu le 14 juin 1980 à Schmitten. St-Aubin, Broc, Fribourg, DÜdingen, Villars, Le Mouret, Schmitten et Le Crêt ont participé à ces joutes. Le vainqueur du tournoi et champion fribourgeois de la catégorie juniors E est le FC Fribourg. Nos félicitations vont à toutes les équipes et à leurs entraîneurs.

Les discussions que nous avons eues avec les différents responsables des championnats scolaires ont partiellement abouti, puisque cet automne nous mettrons sur pied un championnat officiel pour les juniors E.

9. Activités diverses

1. Tournoi en salle pour équipes interrégionales :

Le 29 janvier a eu lieu à Drognens le tournoi organisé par l'ASF et qui réunissait les équipes Inter. Cl du gr. 2, groupe géré par la Commission des juniors de l'AFF.

Équipes fribourgeoises: FC Domdidier, FC Fribourg, FC DÜdingen. (invité)
Vainqueur du tournoi: FC Neuchâtel Xamax.

2. Tournoi en salle pour équipes interrégionales fribourgeoises:

25 février à Drognens.

Équipes participantes: FC Estavayer (2 équipes), FC DÜdingen (2 équipes), FC Bulle, FC Siviliez (2 équipes), FC Domdidier (2 équipes), FC Richemond (2 équipes), FC Villars.

En finale, Domdidier battait Estavayer 1 par 3 à 1.

3. Tournoi des juniors B (sélection romande).

Le 5 janvier 1980, la sélection fribourgeoise cl. III participait à Vevey à un tournoi qui réunissait les sélections genevoise, valaisanne, vaudoise, neuchâteloise et fribourgeoise. L'équipe de M. B. Monney a terminé au 3e rang.

4. Cours d'entraîneurs pour juniors D et E

Environ 90 participants ont suivi les cours pour entraîneurs D et E qui ont eu lieu les 17.9.1979 et 14.4.1980, à Marly.
Nous remercions le FC Marly pour la mise à disposition de ses installations.

5. Tournoi Sekulic

Le MEMORIAL SEKULIC s'est déroulé à St-Aubin; près de cent équipes y ont participé. L'organisation d'une telle manifestation suppose une somme de travail énorme. Nous remercions chaleureusement M. Gaston Jungo et ses collaborateurs de leur disponibilité et de leur activité

inlassable auprès des tout jeunes.

6. Tournoi de la TV Romande et Radio TV Je vois tout, juniors C.

C'est une nouvelle fois le FC Farvagny, champion cantonal des juniors C qui a participé à ce tournoi qui s'est déroulé à Fribourg.

Conclusion

Ce rapport annuel n'appelle pas de commentaires particuliers; d'une année à l'autre les chiffres varient, les champions changent de nom, mais l'enthousiasme qui habite les responsables des équipes juniors lui, reste immuable. Enthousiasme, disponibilité, compréhension valent plus que n'importe quel diplôme, cela, la plupart l'ont compris. Certes, tout n'est pas parfait, le nombre élevé de "jeu grossier" ou de "r.d.a." que les arbitres sanctionnent par des avertissements voire des expulsions en est la preuve. Rappelons-nous de temps à autre que le football est un jeu (au niveau des juniors surtout), que jouer c'est se divertir et ensuite essayer de gagner.

Ce rapport marque la fin d'une étape puisque le soussigné renonce à un nouveau mandat. Il rentre dans le rang non sans remercier tous les dirigeants, entraîneurs et responsables de juniors (qui travaillent souvent dans l'ombre des aînés) et avec qui il a eu beaucoup de plaisir à collaborer.

Ses remerciements les plus vifs vont aussi aux membres de la Commission des juniors, spécialement à MM. A. Marbacher et B. Monney qui ne comptent ni leur temps ni leurs peines au service de nos jeunes footballeurs, à M. P. Vonlanthen pour la part importante qu'il a prise à l'organisation et à la mise sur pied de tout ce qui constitue le mouvement junior fribourgeois, aux membres du Comité cantonal, à son président M. B. Carrel, à son trésorier M. J.-M. Pidoud pour le soutien et l'aide précieuse qu'ils ont constamment apportés à tout ce qui concerne le secteur des juniors.

Quant au soussigné, s'il a pu contribuer, pour une part si modeste soit-elle à la diffusion du football, à une meilleure connaissance de sa teneur et de son esprit, sont bu aura été atteint. Il souhaite à son successeur plein succès dans sa lourde mais magnifique tâche.

Fribourg, le 11 août 1980

COMMISSION DES JUNIORS DE L'AFF
Le président:

R. Barsot

R A P P O R T
DE LA COMMISSION DES ARBITRES DE L'AFF

GUERRE A LA ROUTINE

Dans divers milieux, on reproche aux arbitres de la génération actuelle une insuffisance que, paraît-il, on ne rencontrait pas dans le passé. Sans vouloir donner entièrement raison aux critiques (ah ! de mon temps ...), notre Commission a introduit un nouveau concept d'instruction et de formation continue des arbitres. Ce concept prévoit un temps de formation - certes plus long - mais plus bénéfique pour les débutants. Au cours de deux séances, nos instructeurs eux-mêmes ont été appelés à se familiariser avec des moyens mieux adaptés parce que plus modernes. Les premiers fruits recueillis nous encouragent à persévérer.

STATISTIQUES

Le nouveau concept donnera une motivation plus grande et un plaisir plus réel aux arbitres. Toutefois, il n'augmente pas nécessairement le nombre de nos directeurs de jeu. Et les chiffres qui suivent indiquent que nous atteignons la "cote d'alerte" en raison du nombre de matches fixés chaque week-end (240) et du nombre d'arbitres disponibles.

Liste initiale des arbitres de la saison 1979/1980	205
Débutants formés en cours de saison	+ 30
Démissions et départs	././ 20
Solde en fin de saison	215
	===

De ce solde, il y a lieu de soustraire :

- les arbitres dispensés pour raison de santé, d'accident, d'étude, d'âge ou pour d'autres motifs pour toute la saison	12
- les arbitres dispensés pour les mêmes raisons pour un tour	15
- les arbitres de ligues supérieures et leurs juges de touche et les juges de touche de première ligue	12
- les débutants formés en mars/avril 1980	10

Notre sous-commission de convocation disposait donc d'à peine 160 arbitres par week-end. On ne soulignera jamais assez les tours de force accomplis chaque semaine par le convocateur et le service de permanence. Nous aimerions voir à leur place les dirigeants de clubs, les joueurs et les spectateurs qui, chaque dimanche, sèment le désordre sur les terrains et autour des terrains. Va-t-on enfin comprendre, à tous les niveaux, que L'ARBITRE DOIT ETRE PROTEGE si l'on ne veut pas, un jour, voir disparaître la "race" des arbitres de ligues inférieures et supprimer des matches et des équipes ?

INSTRUCTION

Notre Commission a organisé cette saison :

- 2 cours de formation pour débutants : un en août/septembre 1979
l'autre en mars/avril 1980 ;
- 1 cours régional d'une journée à Estavayer-le-Lac auquel étaient astreints les arbitres n'ayant pas plus de 4 saisons de fonction ;
- 12 causeries (5 en automne 1979 et 7 au printemps 1980) pour l'ensemble des arbitres ;
- 2 examens du test physique en septembre 1979 et en juin 1980, réservés aux arbitres de 2ème et 3ème ligues ;
- 2 cours de juges de touche de première ligue en août 1979 et en juin 1980 ;
- 2 cours pour instructeurs-arbitres.

De plus, 12 arbitres de 2ème ligue ont participé au cours romand de 2 jours organisé à Ovronnaz et d'autres ont pris part au cours de Klosters.

La Commission des arbitres a siégé toutes les 6 semaines.

INSPECTIONS

Nous aimerions augmenter encore le nombre des inspections. Mais nous nous heurtons à certaines difficultés : moyens financiers, nombre et disponibilité des instructeurs-inspecteurs, renvois de matches, etc.

Cependant, nous avons fait :

- 25 inspections en 2ème ligue
- 81 inspections dans les autres ligues inférieures
- 32 accompagnements de débutants.

Mis à part les arbitres formés dès le 1er septembre 1978 (qui seront inspectés dès le 1er septembre 1980), tous les autres arbitres (à 3 exceptions près) ont été inspectés durant les trois dernières saisons.

RECRUTEMENT

Un effort particulier est fait durant l'année 1980 en faveur du recrutement de candidats à l'arbitrage. Nous ne répèterons pas ce qui est dit dans le rapport du Président de l'AFF. Toutefois, nous insistons auprès des clubs et des arbitres pour qu'ils nous annoncent des candidats. Il ne suffit pas de critiquer l'arbitrage ; il faut concourir à son amélioration en favorisant une relève de qualité car, malgré leur talent et leur bonne volonté, nos instructeurs ne "FONT DES FAGOTS QU'AVEC LE BOIS QU'ON LEUR FOURNIT".

Fribourg, le 21 juillet 1980

Gérard Blanc

Président de la CA de l'AFF

Rapport de la Commission des vétérans
saison 1979/1980

46 équipes participèrent au championnat durant la saison 1979/1980. Payerne, Domdidier I, Fribourg II, Guin (match d'appui contre Chevrilles), Beaugregat (match d'appui contre Bulle I) sortirent champions de groupes. Un match d'appui opposant Domdidier I à Payerne fut remporté par ce dernier. Fribourg II élimina Beaugregat, Payerne en fit de même avec Guin. La finale opposa sur le terrain du FC Corminboeuf, Fribourg à Payerne. Fribourg II remporta une courte victoire sur le score de 3-2. Finale jouée très sportivement. Fribourg II est donc champion fribourgeois des vétérans, saison 1979/1980, et remporte ainsi définitivement le challenge Henri Kolly. Encore bravo pour l'exploit réalisé.

En Coupe fribourgeoise, l'on nota l'inscription de 37 équipes. Un tour préliminaire fut nécessaire. En finale, sur le terrain de Corminboeuf, après un match très passionnant joué d'une façon absolument correcte, Chevrilles s'imposa contre Bulle sur le score de 3-1. Chevrilles remporte ainsi le challenge Lamelcolor S.A. dont il aura la garde durant 1 année. Encore toutes nos félicitations.

Fribourg II et Chevrilles représenteront les espoirs fribourgeois lors de l'édition 80/81 de la Coupe suisse des vétérans.

Coupe suisse des vétérans : Fribourg II s'y tailla un succès non négligeable puisqu'il échoua en 1/4 de finales, et ceci de justesse contre Lausanne-Sport, lors des tirs de pénalités. Et dire que la victoire était fribourgeoise en cours de partie...

Coupe romande : celle-ci ne se disputa pas durant la dernière saison. Nos amis jurassiens ne purent malheureusement, pour des questions d'ordre de réservation des emplacements de jeux, organiser les joutes finales. Ce n'est heureusement que partie remise.

3 équipes vétérans finissent le championnat avec 0 point de pénalisation. Nos sincères félicitations aux FC Domdidier, Marly et Romont tout en espérant qu'ils trouveront toujours plus d'émules au fil des prochaines saisons.

Le dernier acte de l'activité des vétérans s'est terminé le 3 juillet. C'est tard, mais il a fallu compter avec les mauvaises conditions atmosphériques.

En terminant, nous adressons notre profonde gratitude au Président et aux dirigeants de l'AFF, aux arbitres, aux journalistes, ainsi qu'à toutes les personnes qui, de loin ou de près, touchent au mouvement des vétérans, pour tout l'intérêt qu'ils portent à l'imposante cohorte des plus de 30 ans.

COMMISSION DES VETERANS DE L'AFF
Le président: Le vice-président:

R. Ducry

A. Guinnard

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL

Classement 2e ligue, saison 1979/1980

1: Siviliez	22	13	7	2	33	
2: Estavayer	22	11	5	6	27	
3: Portajban	22	10	6	6	26	44-35
4: Marly	22	11	4	7	26	46-39
5: Romont	22	10	4	8	24	47-42
6: Attalens	22	10	4	8	24	33-36
7: Beauregard	22	7	8	7	22	
8: Murten	22	10	1	11	21	
9: Grandvillard	22	7	5	10	19	40-42
10: Schmitten	22	7	5	10	19	36-44
11: Courtepin	22	6	5	11	17	
12: Montet	22	0	6	16	6	

Match de barrage Grandvillard -- Schmitten: 2 - 1

Classement 3e ligue, saison 1979/1980Gr. I

1: Charmey	20	12	6	2	30	
2: La Tour	20	10	3	7	23	52-33
3: Gumefens	20	9	5	6	23	39-29
4: Le Crêt	20	8	7	5	23	37-28
5: Ursy	20	10	3	7	23	28-25
6: Vuisternens/Rt.	20	6	8	6	20	
7: Broc	20	7	5	8	19	31-23
8: Vuadens	20	5	9	6	19	35-35
9: Le Pâquier	20	6	4	10	16	
10: Echarlens	20	5	5	10	15	
11: Semsales	20	1	7	12	9	

Gr. II

1: Central II	20	10	6	4	26	
2: Villars	20	9	5	6	23	
3: Farvagny	20	8	6	6	22	40-35
4: Neyruz	20	8	6	6	22	34-31
5: Ueberstorf Ia	20	9	4	7	22	37-37
6: Arconciel	20	8	5	7	21	
7: Gurmels Ib	20	7	6	7	20	
8: Corminboeuf	20	7	5	8	19	
9: Vuisternens/O.	20	5	8	7	18	
10: Fribourg II	20	3	10	7	16	
11: Belfaux	20	2	7	11	11	

Gr. III

1: Plasselb	20	14	2	4	30	
2: Giffers	20	10	6	4	26	
3: Gurmels Ia	20	12	1	7	25	
4: Richemond	20	10	2	8	22	
5: Tifers	20	8	5	7	21	
6: Rechthalten	20	8	3	9	19	
7: Kerzers	20	7	4	9	18	
8: Düdingen II	20	5	6	9	16	42-52
9: St-Silvester	20	7	2	11	16	38-53
10: Ueberstorf Ib	20	6	3	11	15	
11: Alterswil	20	5	2	13	12	

Gr. IV

1: Noréaz	20	10	7	3	27	
2: Ponthaux	20	11	4	5	26	
3: Prez	20	9	6	5	24	
4: Cugy	20	9	5	6	22	

5: Villeneuve	20	6	9	5	21	
6: Vully	20	8	4	8	20	
7: Dondidier	20	7	5	8	19	
8: St-Aubin	20	7	4	9	18	
9: Gletterens	20	4	9	7	17	23-30
10: Portalban II	20	7	3	10	17	28-66
11. Montbrelloz	20	3	3	14	9	

Match de barrage: Gletterens - Portalban II 4 - 1

Classement 4e ligue - saison 1979/80

<u>Gr. I</u>						
1: Gruyères Ia	18	15	2	1	32	
2: Remaufens	18	8	7	5	23	
3: Sâles	18	10	2	6	22	44-31
4: Siviriez II	18	9	4	5	22	43-31
5: Chapelle	18	8	1	9	17	
6: Billens	18	7	2	9	16	38-39
7: Vuisternens/Rt. II	18	6	4	8	16	36-46
8: Châtel Ia	18	5	4	9	14	
9: Rue	18	4	4	10	12	
10. Porsel	18	1	4	13	6	
<u>Gr. II</u>						
1: Châtel Ib	18	15	1	2	31	
2: Bulle II	18	13	1	4	27	
3: Corbières	18	8	4	6	20	47-34
4: Sorens	18	8	4	6	20	31-44
5: Gumefens II	18	7	4	7	18	
6: Droc II	18	6	5	7	17	
7: Entevayer/Gx	18	5	6	7	16	
8: Gruyères Ib	18	4	6	8	14	
9: Vuisternens/O. II	18	3	5	10	11	
10. Le Pâquier II	18	2	2	14	6	
<u>Gr. III</u>						
1: Cottens	18	14	3	1	31	
2: Lontigny	18	12	2	4	26	
3: Romont II	18	10	3	5	23	
4: Chénens	18	7	4	7	18	40-33
5: Villaz	18	7	4	7	18	33-34
6: Massonnens	18	6	6	6	18	44-50
7: Aubigny	18	6	5	7	17	
8: Eouvillens	18	7	2	9	16	
9: Châtonnaye	18	4	3	11	11	
10. Villarimboud	18	0	2	16	2	
<u>Gr. IV</u>						
1: Plaffeien	18	14	2	2	30	57-22
2: Le Mouret	18	14	2	2	30	46-18
3: Epsandes	18	9	5	4	23	
4: St-Antoni Ia	18	9	2	7	20	
5: Etoile-Sp.	18	7	5	6	19	38-31
6: Givisiez	18	9	1	8	19	39-37
7: Ardonciel II	18	4	7	7	15	
8: Giffers II	18	4	5	9	13	
9: Marly II	18	2	2	14	6	
10. Central III	18	1	3	14	5	

Match d'appui Le Mouret - Plaffeien: 3 - 4

<u>Gr. V</u>						
1: Hiltensried	18	12	4	2	28	
2: Uznauwil Ia	18	13	1	4	27	
3: Granges-Paccot	18	11	2	5	24	

4: St-Ursen	18	7	4	7	18	
5: Schmitten II	18	4	9	5	17	28-37
6: Beauregard II	18	7	3	8	17	38-51
7: Tafers II	18	8	1	9	17	42-56
8: Ueberstorf II	18	5	3	10	13	
9: St-Antoni Ib	18	4	3	11	11	
10: Richemond II	18	2	4	12	8	

Gr. VI

1: Boesingen	18	13	3	2	29	
2: Kerzers II	18	11	2	5	24	
3: Villarepos	18	9	5	4	23	
4: Courtepin II	18	6	7	5	19	
5: Cressier	18	6	5	7	17	38-37
6: Corminboeuf II	18	6	5	7	17	40-48
7: Düdingen III	18	6	3	9	15	
8: Wïnnewil Ib	18	7	0	11	14	
9: Misery	18	5	2	11	12	
10: CourgevauX	18	5	0	13	10	

Gr. VII

1: Montagny	18	14	2	2	30	
2: Villars II	18	10	3	5	23	50-26
3: GrandSivaz	18	10	3	5	23	39-29
4: Onners	18	10	2	6	22	
5: Léchelles	18	7	7	4	21	
6: Matran	18	7	6	5	20	
7: Dompierre	18	7	3	8	17	
8: Grolley	18	5	3	10	13	
9: Courtion	18	3	3	12	9	
10: Montagny-V. Ia	18	1	0	17	2	

Gr. VIII

1: Cheyres	18	14	4	0	32	
2: Estavayer II	18	10	3	5	23	
3: Aumont	18	10	2	6	22	
4: Montagny-V. Ib	18	7	6	5	20	38-25
5: Cugy II	18	8	4	6	20	48-39
6: Morens	18	7	4	7	18	
7: Montbrelloz II	18	7	1	10	15	
8: Montet II	18	4	3	11	11	
9: Cheiry	18	2	6	10	10	
10: Bussy	18	2	5	11	9	

Classement de la 5e ligue - saison 1979/80

Gr. I

1: Bossonnens	18	15	3	0	33	
2: Attalens II	18	13	1	4	27	
3: Le Crêt II	18	11	2	5	24	
4: Promasens	18	10	2	6	22	
5: Ménières Ia	18	8	2	8	18	51-48
6: Ursy II	18	8	2	8	18	42-42
7: Villaz II	18	4	4	10	12	
8: Vaulruz	18	5	1	12	11	
9: Billens II	18	3	2	13	8	
10: Sâles II	18	3	1	14	7	

Gr. II

1: La Tour II	20	15	2	3	32	83-36
2: Riaz	20	15	2	3	32	71-27
3: La Roche Ib	20	14	3	3	31	
4: Château-d'Oex	20	12	5	3	29	
5: Enney	20	10	7	8	22	
6: Pont-la-Ville	20	7	4	9	18	

7: Charmey II	20	8	1	11	17	
8: Vuadens II	20	6	1	13	13	
9: Grandvillard II	20	5	2	13	12	
10: Echarlens II	20	3	2	15	8	
11. Bulle III	20	2	2	16	6	

Match d'appui Riaz -- La Tour II: 0 - 1

Gr. III

1: Neyruz II	20	17	2	1	36	
2: Mézières Ib	20	14	4	2	32	
3: Corpataux	20	14	2	4	30	131-26
4: Farvagny II	20	13	4	3	30	81-29
5: Rossens	20	11	2	7	24	
6: Cottens II	20	9	2	9	20	
7: Massonnens II	20	6	4	10	16	
8: Treyvaux Ib	20	4	3	13	11	
9: Chéneris II	20	4	2	14	10	
10: La Roche Ib	20	3	1	16	7	
11. Estavayer/Gx II	20	2	0	18	4	

Gr. IV

1: Granges-Paccot II	20	17	1	2	35	
2: Central IV	20	16	2	2	34	
3: St-Ursen II	20	10	5	5	25	66-44
4: Treyvaux Ia	20	11	3	6	25	63-47
5: Le Mouret II	20	9	1	10	19	
6: Matran II	20	7	4	9	18	
7: Ependes II	20	6	5	9	17	42-48
8: Brünisried Ib	20	7	3	10	17	44-57
9: Belfaux II	20	6	1	13	13	
10: Courtepin IIIa	20	3	4	13	10	
11. Rosé	20	3	1	16	7	

Gr. V

1: Rechthalten II	20	14	0	6	28	74-36
2: Tafers III	20	14	0	6	28	63-34
3: Alterswil II	20	10	6	4	26	54-38
4: Plaffeien II	20	11	4	5	26	55-44
5: Brünisried Ia	20	10	5	5	25	
6: Plasselb II	20	10	4	6	24	
7: Heitenried II	20	8	2	10	18	
8: Boesingen II	20	6	3	11	15	
9: St-Silvester II	20	5	2	10	12	
10: Schmitten III	20	3	5	12	14	
11. Ueberstorf III	20	1	5	14	7	

Gr. VI

1: Middel	20	17	2	1	36	
2: Onnens II	20	15	2	3	32	
3: Montagny II	20	9	6	5	24	
4: Ponthaux II	20	7	7	6	21	45-36
5: Noréaz II	20	8	5	7	21	61-54
6: Léchelles II	20	9	2	9	20	
7: Prez II	20	8	3	9	19	70-43
8: Châtonnaye II	20	8	3	9	19	51-82
9: Grolley II	20	5	4	11	14	
10: Grandsivaz II	20	3	4	13	10	
11. Ménières Ia	20	1	2	17	4	

Gr. VII

1: Murten II	20	17	1	2	35	
2: Dondidier II	20	16	2	2	34	
3: Vallon	20	15	1	4	31	
4: Dompierre II	20	12	2	6	26	
5. Courtepin IIIb	20	10	2	0	22	

6: Vully II	20	10	1	9	21	
7: Cressier II	20	7	3	10	17	
8: Kerzers III	20	5	2	13	12	52-68
9: Villarepos II	20	5	2	13	12	34-58
10: St-Aubin II	20	4	0	16	8	
11: Courgevoux II	20	1	0	19	2	
<u>Gr. VIII</u>						
1: Fétigny II	20	18	1	1	37	112-22
2: Surpierre	20	17	3	0	37	70-19
3: Ménières Ib	20	14	3	3	31	
4: Murist	20	11	3	6	25	
5: Nuvilly	20	9	3	8	21	
6: Cheiry II	20	7	3	10	17	
7: Morens II	20	7	2	11	16	43-75
8: Villeneuve II	20	7	2	11	16	52-61
9: Aumont II	20	5	0	15	10	
10: Bussy II	20	3	1	16	7	
11: Vuissens	20	1	1	18	3	

Match d'appui Fétigny II - Surpierre: 4 - 1

Fribourg, juillet 1980

ASSOCIATION FIBOURGEOISE DE FOOTBALL

Classements des Juniors A - saison 1979/1980

Degré I

Gr. I

1. Arconciel	10	6	2	2	17-9	14
2. Marly	10	5	3	2	22-9	13
3. Le Crêt	10	5	2	3	18-15	12
4. Neyruz	10	4	1	5	23-33	9
5. Villaz	10	3	1	6	30-30	7
6. La Tour	10	2	1	7	14-28	5

Remarque: Arconciel est champion de groupe.

Gr. II

1. Morat	10	10	0	0	67-8	20
2. WUnnewil	10	7	1	2	32-17	15
3. Cormond s	10	3	2	5	17-31	8
4. Plaffeien	10	3	1	6	26-35	7
5. Cormonboeuf	10	2	1	7	11-32	5
6. Schmitten	10	2	1	7	12-42	5

Remarque: Morat est champion de groupe, champion fribourgeois, promu en Inter. A2.

Degré II

Gr. III

1. Ursy	10	9	0	1	31-6	18
2. Vuadens	10	7	0	3	25-17	14
3. Richemond	10	5	0	5	21-16	10
4. Plasselb	10	2	2	6	12-16	6
5. Le Muret	10	2	1	7	10-25	5
6. Grandvillard	10	1	1	8	9-28	3

Remarque: Ursy: est champion de groupe et du degré II.

Gr. IV

1. Beauregard	10	8	2	0	29-8	18
2. Cheyres	10	8	0	2	46-8	16
3. Cottens	10	4	0	6	17-22	8
4. Noréaz	10	2	3	5	18-26	7
5. Central	10	3	1	6	15-30	7
6. Bossingen	10	1	2	7	10-41	4

Remarque: Beauregard est champion de groupe.

Classements des Juniors B - saison 1979/1980

Degré I

Gr. I

1. Romont	10	8	1	1	25-9	18
2. Tavers	10	7	1	2	32-9	15
3. Attalens a	10	5	1	4	27-17	11
4. Farvagny	10	3	0	7	26-34	5
5. Villars	10	3	0	7	19-38	6
6. Broc	10	2	1	7	11-33	5

Remarque: Romont est champion de groupe et champion cantonal.

Gr. II

1. Chières	10	9	1	0	47-11	19
2. WUnnewil	10	7	1	2	35-14	15
3. Portalban	10	3	4	3	19-22	10
4. St-Silvester	10	4	0	6	27-29	8
5. Aumont	10	2	2	6	16-42	6
6. Prez	10	0	2	8	15-41	2

Remarque: Chières est champion de groupe.

Degré II

Gr. III

1. Semsales	12	8	2	2	55-21	18
2. Sviriez	12	7	4	1	53-23	18
3. Châtel	12	8	2	2	65-26	18
4. Promasens	12	4	2	6	38-58	10
5. Attalens b	12	4	1	7	39-55	9
6. Vuisternens/Rt.	12	2	3	7	19-32	7
7. Billens	12	1	2	9	13-67	4

Remarque: Semsales est champion de groupe.

Gr. IV

1. Grandvillard	12	10	0	2	46-17	20
2. Marly	12	9	2	1	56-11	20
3. Charmey	12	6	2	4	26-20	14
4. Gumefens a	12	5	2	5	27-33	12
5. Gumefens b	12	4	1	7	36-52	9
6. Vuadens	12	1	3	8	13-37	5
7. Bulle	12	2	0	10	17-51	4

Remarque: Grandvillard est champion de groupe.

Gr. V

1. Ueberstorf	12	11	0	1	36-8	22
2. Heitenriod	12	9	1	2	37-18	19
3. Alterswil	12	9	0	3	43-16	18
4. Rächthalten	12	5	1	6	30-27	11
5. St-Antoni	12	3	1	8	23-32	7
6. Boesingen	12	3	1	8	31-52	7
7. Central	12	0	0	12	4-51	0

Remarque: Ueberstorf est champion de groupe.

Gr. VI

1. Courtepin	12	10	0	2	50-17	20
2. Chénens	12	10	0	2	56-23	20
3. Grolley	12	6	2	4	34-30	14
4. Granges-Paccot	12	4	3	5	44-31	11
5. Belfaux	12	4	2	6	31-39	10
6. Rosé	12	3	1	8	26-40	7
7. Courtion	12	1	0	11	15-76	2

Remarque: Courtepin est champion de groupe.

Gr. VII

1. Domdidier	12	10	0	2	48-18	20
2. Montbrelloz	12	8	1	3	57-26	17
3. Cheyry	12	8	1	3	44-26	17
4. Montet	12	5	0	7	31-32	10
5. St-Aubin	12	4	2	6	34-48	10
6. Fétigny	12	2	3	7	26-41	7
7. Grandsivaz	12	0	1	11	20-69	1

Remarque: Domdidier est champion de groupe.

Classements des Juniors C - saison 1979/1980

Degré I

Gr. I

1. Mézières	10	8	2	0	33-12	18
2. Le Crêt	10	6	2	2	23-14	14
3. Attalens	10	4	1	5	36-26	9
4. Promasens	10	4	0	6	28-35	8
5. Vulruz	10	2	2	6	16-35	6
6. Bulle	10	2	1	7	17-31	5

Remarque: Mézières est champion de groupe.

Gr. II

1. Farvagny	10	7	3	0	31-13	17
2. Villars	10	7	2	1	37-13	16
3. Arconciel	10	4	3	3	14-14	11
4. Fribourg b	10	3	1	6	16-21	7
5. Marly a	10	2	2	6	16-33	6
6. Plaffeien	10	1	1	8	10-30	3

Remarque: Farvagny est champion de groupe et champion cantonal.

Gr. III

1. Heitenried	10	8	1	1	40-8	17
2. Wännewil a	10	8	0	2	44-15	16
3. Fribourg a	10	7	0	3	26-15	14
4. Tafers	10	3	1	6	13-21	7
5. Courtepin	10	2	0	8	6-43	4
6. Kerzers	10	1	0	9	7-34	2

Remarque: Heitenried est champion de groupe.

Gr. IV

1. Léchelles	10	10	0	0	55-4	20
2. Givisiez	10	7	0	3	23-11	14
3. Ponthaux	10	3	3	4	17-21	9
4. Montet	10	2	3	5	15-28	7
5. Montbrelloz	10	1	4	5	19-31	6
6. Fétigny	10	1	2	7	13-47	4

Remarque: Léchelles est champion de groupe.

Degré II

Gr. V

1. Ursy	8	7	1	0	50-8	15
2. Sâles	8	6	0	2	27-12	12
3. Semsales	8	3	1	4	17-40	7
4. Siviriez	8	1	1	6	14-23	3
5. Porsel	8	1	1	6	8-33	3

Remarque: Ursy est champion de groupe.

Gr. VI

1. Broc	10	9	1	0	42-12	19
2. La Tour	10	6	0	4	23-14	12
3. Gruyères	10	5	1	4	25-19	11
4. Pont-la-Ville	10	4	1	5	25-28	9
5. Grandvillard	10	4	0	6	27-44	8
6. Riaz	10	0	1	9	12-37	1

Remarque: Broc est champion de groupe.

Gr. VII

1. Neyruz	10	7	2	1	28-16	16
2. Rosé	10	7	1	2	40-17	15
3. Villaz	10	3	4	3	22-18	10
4. Châtonnaye	10	5	0	5	25-22	10
5. Romant	10	3	2	5	27-28	8
6. Cottens	10	0	1	9	0-42	1

Remarque: Neyruz est champion de groupe.

Gr. VIII

1. Plasselb	10	7	2	1	56-13	16
2. St-Silvester	10	5	3	2	48-15	13
3. Central	10	6	1	3	48-20	13
4. Le Mouret	10	6	0	4	40-25	12
5. Giffers b	10	2	2	6	28-28	6
6. Treyvaux	10	0	0	10	2-121	0

Remarque: Plasselb est champion de groupe^{et} du Degré II.

Gr. IX

1. Marly b	10	8	1	1	37-13	18
2. Beauregard	10	6	2	2	48-12	14
3. Belfaug	10	7	0	3	34-18	14
4. Montagny	10	5	0	5	37-42	10
5. Misery	10	2	1	7	6-36	5
6. Corminboeuf	10	0	0	10	9-51	0

Remarque: Marly b est champion de groupe.

Gr. X

1. Giffers a	8	7	0	1	28-8	14
2. St-Antoni	8	6	0	2	30-9	12
3. Alterswil	8	3	0	5	13-16	6
4. Uebbwstorf	8	2	1	5	11-21	5
5. Richemond b	8	1	1	6	8-37	3

Remarque: Giffers est champion de groupe.

Gr. XI

1. DÜdingen	10	9	1	0	52-9	19
2. Schmitten	10	6	0	4	43-23	12
3. Gurmels	10	5	1	4	31-24	11
4. Vully	10	4	2	4	43-28	10
5. Murten	10	3	2	5	38-27	8
6. WÜnnwil b	10	0	0	10	12-109	0

Remarque: DÜdingen est champion de groupe.

Gr. XII

1. St-Aubin	10	8	2	0	54-9	18
2. Portalban	10	8	1	1	41-7	17
3. Cheyres	10	5	2	3	45-20	12
4. Estavayer	10	4	1	5	18-33	9
5. Villeneuve	10	1	0	9	8-42	2
6. Dompierre	10	1	0	9	12-67	2

Remarque: St-Aubin est champion de groupe.

Classement des Juniors D - saison 1979/1980

Degré I

Gr. I

1. La Tour	10	9	1	0	61-10	19
2. Vaulruz	10	7	2	1	42-13	16
3. Ursy	10	4	2	4	23-28	10
4. Broc	10	2	4	4	20-26	8
5. Billens	10	3	0	7	18-41	6
6. Bulle a	10	0	1	9	8-54	1

Remarque: La Tour est champion de groupe.

Gr. II

1. Farvagny	10	7	2	1	26-14	16
2. Richemond a	10	6	3	1	28-8	15
3. Gumefens	10	3	3	4	21-22	9
4. Arconciel	10	2	3	5	23-21	7
5. Beauregard	10	2	3	5	16-37	7
6. Chénons	10	2	2	6	18-30	6

Remarque: Farvagny est champion de groupe.

Gr. III

1. DÜdingen a	10	10	0	0	83-6	20
2. Tafers	10	5	2	3	28-23	12
3. Fribourg a	10	5	2	3	30-25	12
4. Rechthalten	10	4	0	6	15-38	8
5. Marly a	10	2	2	6	22-30	6
6. WÜnnwil	10	1	0	9	14-71	2

Remarque: DÜdingen est champion de groupe et champion cantonal.

Gr. IV

1. DÜdingen b	10	7	2	1	34-12	16
2. Montet	10	6	2	2	22-13	14
3. St-Aubin	10	6	2	2	18-13	14
4. Dondidier	10	3	1	6	17-31	7
5. Courtepin	10	2	1	7	11-23	5
6. Murten	10	2	0	8	12-22	4

Remarque: DÜdingen b est champion de groupe.

Degré II

Gr. V

1. Châtel	8	7	0	1	53-9	14
2. Siviriez	8	7	0	1	33-12	14
3. Attalens	8	3	1	4	17-20	7
4. Vuisternens/R.	8	1	1	6	12-37	3
5. Promasens	8	1	0	7	6-41	2

Remarque: Châtel est champion de groupe.

Gr. VI

1. La Roche	8	8	0	0	38-8	16
2. Bulle b	8	4	1	3	43-18	9
3. Riaz	8	4	0	4	35-20	8
4. Gruyères	8	3	1	4	22-24	7
5. Le Pâquier	8	0	0	8	4-72	0

Remarque: La Roche est champion de groupe.

Gr. VII

1. Villars	10	9	0	1	63-9	18
2. Fribourg b	10	6	1	3	25-18	13
3. Corminboeuf	10	4	1	5	15-20	9
4. Estavayer/Gx	10	3	2	5	27-43	8
5. Romont	10	2	2	6	13-25	6
6. Corpataux	10	2	0	8	21-50	4

Remarque: Villars est champion de groupe.

Gr. VIII

1. St-Antoni	10	10	0	0	75-8	20
2. Grolley	10	8	0	2	53-10	16
2. Schmitten	10	6	0	4	32-18	12
4. Richemond b	10	3	0	7	16-61	6
5. Marly b	10	3	0	7	16-36	6
6. Givisiez	10	0	0	10	7-63	0

Remarque: St-Antoni est champion de groupe.

Gr. IX

1. Central	8	7	0	1	46-11	14
2. Gurmels	8	5	0	3	33-14	10
3. Boesingen	8	4	1	3	14-28	9
4. Kerzers	8	3	0	5	14-16	6
5. Vully	8	0	1	7	5-43	1

Remarque: Central est champion de groupe et du degré II.

Gr. X

1. Aumont	8	7	1	0	54-18	15
2. Portalban	8	6	1	1	40-12	13
3. Montagny/Villo	8	4	0	4	34-40	8
4. Estavayer	8	1	0	7	19-34	2
5. Montbrelloz	8	1	0	7	11-54	2

Remarque: Aumont est champion de groupe.

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALLClassement du championnat des vétérans de l'AFF
saison 1979/1980

<u>Gr. I</u>						
1. Payerne	16	9	5	2	23-14	23
2. Montet	16	8	5	3	44-26	21
3. Richemond	16	10	1	5	45-32	21
4. Etoile-Sport	16	7	4	5	52-32	18
5. Cottens	16	6	4	6	41-35	16
6. Estavayer-le-Lac	16	5	4	7	33-35	14
7. Belfaux	16	6	2	8	31-47	14
8. Montbrelloz	16	5	3	8	39-40	13
9. Montagny	16	1	2	13	19-66	4
<u>Gr. II</u>						
1. Domdidier I	16	12	1	3	47-20	25
2. St-Aubin	16	10	3	3	36-26	23
3. Morat	16	11	0	5	62-29	22
4. Cressier	16	7	4	5	32-25	18
5. Villars	16	7	4	5	36-30	18
6. Portalban	16	7	2	7	31-22	16
7. Gletterens	16	3	2	11	21-38	8
8. Vallon	16	3	1	12	16-53	7
9. Chénens	16	3	1	12	22-60	7
<u>Gr. III</u>						
1. Fribourg II	16	15	0	1	62-15	30
2. Schmitten	16	11	3	2	70-26	25
3. Boesingen	16	10	1	5	53-23	21
4. Ueberstorf	16	10	0	6	57-26	20
5. Chiètres	16	7	1	8	42-46	15
6. Courtepin	16	5	3	8	33-47	13
7. Cormondes	16	4	2	10	32-43	10
8. Central II	16	3	1	12	22-88	7
9. Domdidier II	16	1	1	14	11-68	3
<u>Gr. IV</u>						
1. Guin	16	12	1	3	38-21	25 Ch. groupe
2. Chevrière	16	11	3	2	42-11	25
3. Tavel	16	10	1	5	47-23	21
4. Marly	16	9	1	6	30-31	19
5. Arconciel	16	6	2	8	35-36	14
6. Central I	16	5	3	8	31-36	13
7. Alterswil	16	6	1	9	28-35	13
8. Corminboeuf	16	4	4	8	26-38	12
9. Bulle II	16	0	2	14	19-65	2
<u>Gr. V</u>						
1. Beauregard	18	17	0	1	91-21	34 Ch. groupe
2. Bulle I	18	17	0	1	98-27	34
3. Vilhaz-ST-Pierre	18	11	3	4	34-32	25
4. Vuisternens/Ogoz	18	10	1	7	49-43	21
5. Sivririez	18	7	4	7	36-48	18
6. La Tour-de-Trême	18	4	5	9	54-58	13
7. Gumefens	18	4	5	9	32-44	13
8. Romont	18	3	3	12	34-57	9
9. Fribourg I	18	3	3	12	26-74	9
10. Semsales	18	0	4	14	25-67	4

Fribourg II est champion cantonal saison 1979/1980

Classement de bonne tenue.Deuxième ligue

1. Marly	1 pt.	4b. Montet	16 pts.	8b. Romont	27 pts.
2. Portalban	6 pts.	6. Siviliez	17 pts.	8c. Schmitten	27 pts.
3. Estavayer-le-Lac	7 pts.	7. Attalens	19 pts.	11. Courtepin	28 pts.
4. Beauregard	16 pts.	8. Grandvillard	27 pts.	12. Murten	33 pts.

Troisième ligue

1. Alterswil	3 pts.	15b. Central II	11 pts.	29c. Portalban II	15 pts.
1b. Prez-v-Noréaz	3 pts.	15c. Charmey	11 pts.	32. Montbrelloz	16 pts.
3. Le Crêt	4 pts.	15d. Corminboeuf	11 pts.	32b. Ueberstorff Ia	16 pts.
3b. Gurmels	4 pts.	15e. Semsales	11 pts.	34. Arconciel	18 pts.
5. Echarlens	5 pts.	15f. La Tour-de-Tr.	11 pts.	34b. Domdidier	18 pts.
5b. Gumefens	5 pts.	21. Ursy	11 pts.	34c. Le Pâquier	18 pts.
5c. Rechthalten	5 pts.	21b. Vuadens	11 pts.	37. Neyruz	19 pts.
8. Vully	7 pts.	21c. Vuisternens/O.	11 pts.	37b. Tafers	19 pts.
8b. Villeneuve	7 pts.	24. Fribourg II	13 pts.	39. Belfaux	21 pts.
10. Farvagny	8 pts.	24b. Giffers	13 pts.	39b. Plasselb	21 pts.
10b. Villars s/Gl.	8 pts.	24c. Noréaz	13 pts.	41. Gletterens	22 pts.
12. Cugy	9 pts.	24d. Ponthaux	13 pts.	42. Ueberstorff Ia	23 pts.
12b. St. Aubin	9 pts.	28. Richemond	14 pts.	43. St. Silvester	24 pts.
14. Vuisternens/Rt.	10 pts.	29. Düdingen II	15 pts.	44. Gurmels	29 pts.
15. Broc	11 pts.	29b. Kerzers	15 pts.		

Quatrième ligue

1. Châpelle	1 pt.	28. Arconciel II	7 pts.	55. Autigny	12 pts.
1b. Dompierre	1 pt.	28b. Givisiez	7 pts.	55b. Courtepin II	12 pts.
1c. Ependes	1 pt.	28c. Léchelles	7 pts.	55c. Estav.-Gx.	12 pts.
1d. Sorens	1 pt.	28d. Lentigny	7 pts.	55d. Porsel	12 pts.
5. Onnens	1 pt.	28e. Marly II	7 pts.	59. Corminb. II	13 pts.
6. Beauregard II	3 pts.	28f. Misery	7 pts.	59b. Crossier	13 pts.
6b. Boesingen	3 pts.	28g. St. Ursen	7 pts.	59c. Giffers II	13 pts.
6c. Massonnens	3 pts.	28h. Villars s/G. II	7 pts.	59d. Le Pâquier II	13 pts.
6d. Matran	3 pts.	36. Gumefens II	8 pts.	59e. Villarepos	13 pts.
6e. Romont II	3 pts.	36b. Montagny	8 pts.	64. Bulle II	14 pts.
6f. Sâles	3 pts.	36c. Siviliez II	8 pts.	64b. Plaffeien	14 pts.
12. Châpelles	4 pts.	36d. Ueberstorff II	8 pts.	66. Granges-Pac.	15 pts.
12b. Corbières	4 pts.	40. Billons	9 pts.	67. Courgevoux	17 pts.
12c. Courtion	4 pts.	40b. Cheiry	9 pts.	67b. Montet II	17 pts.
12d. Etoile-Sport	4 pts.	40c. Ecuwillens	9 pts.	69. Düdingen III	18 pts.
12e. Kerzers II	4 pts.	40d. Gruyères Ia	9 pts.	69b. Richemond II	18 pts.
12f. Wünnwil Ia	4 pts.	40e. Montagny-V. Ib	9 pts.	71. Montbrelloz II	19 pts.
18. Aumont	5 pts.	40f. Villarimboud	9 pts.	71b. St. Antoni Ia	19 pts.
18b. Cottens	5 pts.	40g. Vuistern/Rt. II	9 pts.	73. Gruyères Ib	20 pts.
18c. Tafers II	5 pts.	47. Central III	10 pts.	73b. Morens	20 pts.
18d. Villaz-St-P.	5 pts.	47b. Châtonnaye	10 pts.	75. Schmitten II	21 pts.
22. Châtel Ib	6 pts.	47c. Cugy II	10 pts.	76. Romaufens	25 pts.
22b. Grolley	6 pts.	50. Broc II	11 pts.	77. Wünnwil Ib	26 pts.
22c. Heitenried	6 pts.	50b. Chénens	11 pts.	78. Bussy	28 pts.
22d. Le Mouret	6 pts.	50c. Grandsivaz	11 pts.	78b. Châtel Ia	28 pts.
22e. Rue	6 pts.	50d. Montagny/V. Ia	11 pts.	80. Estav. le-Lac II	32 pts.
22f. St. Antoni	6 pts.	50e. Vuist./O. II	11 pts.		

Cinquième liquo

1. Billons II	0 pt.	28d. Middel	4 pts.	53h. St. Ursen II	9 pts.
1b. Corpataux	0 pt.	28e. Riaz	4 pts.	53i. Ueberstorf III	9 pts.
1c. Lécholles II	0 pt.	33. Matran II	5 pts.	62. Treyvaux Ib	10 pts.
1d. Nuvilly	0 pt.	33b. Rosé	5 pts.	62b. Villarepos II	10 pts.
1e. Sâles II	0 pt.	33c. Schmitten III	5 pts.	64. Central IV	11 pts.
6. Brünisried Ia	1 pt.	36. Fétigny II	6 pts.	64b. Courtopin IIIa	11 pts.
6b. Brünisried Ib	1 pt.	36b. Mézières Ib	6 pts.	64c. La Roche Ib	11 pts.
6c. Charmoy III	1 pt.	36c. Plaffeion II	6 pts.	67. Grangos-Pac. II	12 pts.
6d. St. Silvester II	1 pt.	36d. Vallon	6 pts.	67b. Surpierre	12 pts.
11. Le Crêt II	2 pts.	36e. Villaz-St. P. II	6 pts.	67c. Vuadens II	12 pts.
11b. Dompierre II	2 pts.	41. Attalens II	7 pts.	70. Montagny II	13 pts.
11c. Echarlens I	2 pts.	41b. Aumont II	7 pts.	70b. Murist	13 pts.
11d. Farvagny II	2 pts.	41c. Belfaux II	7 pts.	72. Enney	14 pts.
11e. Plasselb' II	2 pts.	41d. Cottens II	7 pts.	72b. Ependes I	14 pts.
11f. Prez-v-N. II	2 pts.	41e. Cressier II	7 pts.	72c. Ponthaux II	14 pts.
11g. Tafers III	2 pts.	41f. Kerzers III	7 pts.	72d. Vulruz	14 pts.
11h. Orsy II	2 pts.	47. Domdidier II	8 pts.	72e. Vuissens	14 pts.
19. Alterswil II	3 pts.	47b. Grandvillard II	8 pts.	77. Ménières Ib	15 pts.
19b. Bossonens	3 pts.	47c. Morcens II	8 pts.	77b. Le Mouret II	15 pts.
19c. Château-d'Oex	3 pts.	47d. Neyruz II	8 pts.	77c. Promasons II	15 pts.
19d. Châtonnaye II	3 pts.	47e. Pont-la-Ville	8 pts.	80. Villeneuve II	17 pts.
19e. Grandsivaz II	3 pts.	47f. La Tour II	8 pts.	81. Bulle III	19 pts.
19f. Ménières Ia	3 pts.	53. Chénens II	9 pts.	82. Boesingen II	23 pts.
19g. Noré az II	3 pts.	53b. Courtopin IIb	9 pts.	83. Bussy II	24 pts.
19h. Onnens II	3 pts.	53c. Massonnens IIa	9 pts.	83b. Vully II	24 pts.
19i. Rossens	3 pts.	53d. Murton II	9 pts.	85. Treyvaux Ia	27 pts.
28. Grolley II	4 pts.	53e. Rechthalten II	9 pts.	86. Estav.-Gx. II	33 pts.
28b. Heitenried II	4 pts.	53f. La Roche Ia	9 pts.	87. Courgoaux II	34 pts.
28c. Mézières Ia	4 pts.	53g. St. Aubin II	9 pts.		

Retrait d'équipes : 88. Montagny IIa 2 pts. et 89. Massonnens IIb 8 pts.

Vétérans

1. Domdidier II	0 pt.	18. Montagny	4 pts.	35. Giffers	9 pts.
1b. Marly	0 pt.	18b. Portalben	4 pts.	36. Murton	10 pts.
1c. Romont	0 pt.	18c. Siviriez	4 pts.	37. Payerne	11 pts.
4. Belfaux	1 pt.	21. Boesingen	5 pts.	38. Alterswil	12 pts.
4b. Cottens	1 pt.	21b. Corminboeuf	5 pts.	38b. Gurmels	12 pts.
4c. La Tour-de-Tr.	1 pt.	21c. Courtopin	5 pts.	40. Cressier	13 pts.
4d. Villars s/Gl.	1 pt.	21d. Fribourg I	5 pts.	40b. Domdidier I	13 pts.
4e. Villaz-St. P.	1 pt.	21e. Vuisternens/O.	5 pts.	42. Schmitten	15 pts.
9. Arconciel	2 pts.	26. Etoile-Sport	6 pts.	43. Estavay.-Lac	17 pts.
9b. Bulle I	2 pts.	26b. Ueberstorf	6 pts.	44. Central II	19 pts.
9c. Fribourg II	2 pts.	28. Chénens	7 pts.	45. Central I	21 pts.
9d. Kerzers	2 pts.	28b. Gumfens	7 pts.	46. Gletterens	24 pts.
9e. Tafers	2 pts.	28c. St. Aubin	7 pts.		
9f. Vallon	2 pts.	28d. Semsales	7 pts.		
15. Beaurogard	3 pts.	32. Düdingen	8 pts.		
15b. Bulle II	3 pts.	32b. Montet	8 pts.		
15c. Montbrelloz	3 pts.	32c. Richemond	8 pts.		

Juniors A

1. Arconciel	2 pts.	12. Noréaz	7 pts.	22. Le Mouret	13 pts.
1b. Richemond	2 pts.	12b. La Tour	7 pts.	23. Wünnewil	17 pts.
3. Grandvillard	3 pts.	14. Cottens	8 pts.	24. Boosingen	23 pts.
4. Neyruz	4 pts.	14b. Le Crêt	8 pts.		
4b. Plaffeien	4 pts.	14c. Murten	8 pts.		
4c. Plasselb	4 pts.	17. Beaufregard	9 pts.	<u>Retrait d'équipe</u>	
4d. Vuadens	4 pts.	17b. Central	9 pts.	25. La Roche	5 pts.
8. Gurmels	5 pts.	17c. Villaz-St.P.	9 pts.		
8b. Marly	5 pts.	20. Cheyres	10 pts.		
8c. Schmitten	5 pts.	20b. Corminboeuf	10 pts.		
8d. Ursy	5 pts.				

Juniors B

1. Attalons a	0 pt.	11h. Rechthalten	1 pt.	33b. Cheiry	4 pts.
1b. Attalens b	0 pt.	11i. St.Aubin	1 pt.	33c. Chénens	4 pts.
1c. Belfaux	0 pt.	11j. Siviriez	1 pt.	33d. Grandvillard	4 pts.
1d. Courtion	0 pt.	11k. Ueberstorf	1 pt.	33e. Gumefons a	4 pts.
1e. Gumefons b	0 pt.	22. Broc	2 pts.	33f. Kerzers	4 pts.
1f. Prezv-N.	0 pt.	22b. Fétigny	2 pts.	39. Vuadens	5 pts.
1g. Promasens	0 pt.	22c. Montbrelloz	2 pts.	40. Châtel	6 pts.
1h. St.Antoni	0 pt.	22d. Montet	2 pts.	40b. Rosé	6 pts.
1i. Semsalos	0 pt.	22e. St.Silvester	2 pts.	42. Central	7 pts.
1j. Villars s/G.	0 pt.	27. Boosingen	3 pts.	42b. Charmey	7 pts.
11. Billons	1 pt.	27b. Farvagny	3 pts.	44. Grolley	8 pts.
11b. Alterswil	1 pt.	27c. Granges-Pac.	3 pts.	44b. Vuist./Rt.	8 pts.
11c. Dömididier	1 pt.	27d. Romont	3 pts.	46. Aumont	11 pts.
11d. Grandsivaz	1 pt.	27e. Tafers	3 pts.	46b. Courtopin	11 pts.
11e. Heitenreid	1 pt.	27f. Wünnewil	3 pts.		
11f. Marly	1 pt.	33. Bulle	4 pts.	<u>Retrait d'équipe</u>	
11g. Port alban	1 pt.			48. Gurmels	2 pts.

Juniors C

1. Alterswil	0 pt.	1. Marly b	0 pt.	1. Ueberstorf	0 pt.
" Abconciel	0 pt.	" Mézières	0 pt.	" Ursy	0 pt.
" Attalens	0 pt.	" Misery	0 pt.	" Villars s/G.	0 pt.
" Beaufregard	0 pt.	" Montagny	0 pt.	" Villaz St.P.	0 pt.
" Belfaux	0 pt.	" Montet	0 pt.	" Wünnewil a	0 pt.
" Broc	0 pt.	" Le Mouret	0 pt.	" Wünnewil b	0 pt.
" Bulle	0 pt.	" Murten	0 pt.	42. Cottens	1 am.
" Châtonnaye	0 pt.	" Ponthaux	0 pt.	" Düdingen	1 pt.
" Cheyres	0 pt.	" Portalban	0 pt.	" Fétigny	1 am.
" Courtopin	0 pt.	" Romont a	0 pt.	" Pont-la-V.	1 am.
" Le Crêt	0 pt.	" Romont b	0 pt.	" Neyruz	1 am.
" Fribourg a	0 pt.	" St.Antoni	0 pt.	" Rosé	1 am.
" Fribourg b	0 pt.	" St.Aubin	0 pt.	48. Corminboeuf	1 pt.
" Giffers b	0 pt.	" St.Silvester	0 pt.	" Giffers a	1 pt.
" Grandvillard	0 pt.	" Semsalos	0 pt.	" Givisiez	1 pt.
" Gruyères	0 pt.	" Tafers	0 pt.	" Gurmels	1 pt.
" Heitenried	0 pt.	" Treyvaux	0 pt.	" Kerzers	1 pt.
		" La Tour	0 pt.		

Juniors C (Suite)

48	Léch elles	1 pt.	59	Vaulruz	2 pts.
"	Marly a	1 pt.	65	Farvagny	4 pts.
"	Montbrelloz	1 pt.	"	Riaz	4 pts.
"	Porsel	1 pt.	67.	Villeneuve	6 pts.
"	Promasens	1 pt.	68.	Estavayer-Lac	7 pts.
"	Richemond	1 pt.	69.	Central a	8 pts.
59.	Dompierre	2 pts.	70.	Vully	9 pts.
"	Plaffeien	2 pts.	<u>Retraits d'équipes</u>		
"	Plassolb	2 pts.	71.	Central b	2 pts.
"	Sâles	2 pts.	72.	Châtel	8 pts.
"	Schmitton	2 pts.			

Juniors D

1.	Arcobciel	0 pt.	1.	Montagny-V.	0 pt.	42.	Chénons	1 am.
"	Attalons	0 pt.	"	Montet	0 pt.	"	Marly	1 am.
"	Aumont	0 pt.	"	Murten	0 pt.	"	Montbrelloz	1 am.
"	Beaurogard	0 pt.	"	Le Pâquier	0 pt.	45.	Domdidier	1 pt.
"	Billons	0 pt.	"	Portalban	0 pt.	"	Düdingen a	1 pt.
"	Bossingen	0 pt.	"	Riaz	0 pt.	"	Grolley	1 pt.
"	Broc	0 pt.	"	Richemond	0 pt.	"	Gruyères	1 pt.
"	Bulle a	0 pt.	"	La Roche	0 pt.	"	Rochthalton	1 pt.
"	Bulle b	0 pt.	"	Romont	0 pt.	50.	Châtel	2 pts.
"	Corminboeuf	0 pt.	"	St. Antoni	0 pt.	"	Corpataux	2 pts.
"	Courtepin	0 pt.	"	St. Aubin	0 pt.	"	Estav. Lac	2 pts.
"	Düdingen	0 pt.	"	Schmitton	0 pt.	"	Givisioz	2 pts.
"	Estav. Gx.	0 pt.	"	Sivirioz	0 pt.	"	Richemond b	2 pts.
"	Farvagny	0 pt.	"	Tafers	0 pt.	55.	Central	3 pts.
"	Fribourg a	0 pt.	"	La Tour	0 pt.	56.	Onnens	6 pts.
"	Fribourg b	0 pt.	"	Ursy	0 pt.	"	Promasens	6 pts.
"	Gunmofens	0 pt.	"	Vaulruz	0 pt.	<u>Retrait d'équipe</u>		
"	Gurmols	0 pt.	"	Villars s/Gl.	0 pt.	58.	Charmey	2 pt.
"	Korzers	0 pt.	"	Vuist./Rt.	0 pt.			
"	Marly b	0 pt.	"	Vully	0 pt.			
			"	Wünnewil	0 pt.			

COMPTES DE L'EXERCICE 1979-1980

<u>1. BILAN AU 15 juillet 1979</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
Caisse	1'349.--	
Compte de chèques postaux	2'651,15	
Banque de l'Etat	12'736,80	
Caisse Raiffeisen Montagny	22'000.--	
ASF, compte-courant	2'486,90	
Mobilier	1'881,15	
Actifs transitoires	10'700.--	
Clubs AFF, comptes-courants		11'001,55
Passifs transitoires		2'700.--
Provision renvois de matches		2'380.--
Provision 75ème anniversaire AFF		500.--
Capital propre		37'223,45
	<hr/>	<hr/>
	53'805.--	53'805.--
	=====	=====
 <u>5. BILAN AU 15 juillet 1980</u>		
Caisse	35,15	
Compte de chèques postaux	16'345,75	
Banque de l'Etat	12'962,20	
Caisse Raiffeisen Montagny	25'910.--	
ASF, compte-courant	1'509,80	
Mobilier	1.--	
Actifs transitoires	12'918,90	
Débiteur Com. d'arbitrage	152,40	
Clubs AFF, comptes-courants		8'528,35
Passifs transitoires		11'074,75
Provision renvois de matches		3'066,70
Provision 75ème anniversaire AFF		5'500.--
Provision égalisation coût camps jun.		1'000.--
Provision changement règlement arbitres		1'500.--
Capital propre		39'165,40
	<hr/>	<hr/>
	69'835,20	69'835,20
	=====	=====
 <u>4. BUDGET équilibré de la saison 1980-81</u>		
Produit des manedes	18'000.--	
Contribution des clubs de l'AFF	13'000.--	
Amendes aux points	5'000.--	
Contributions de l'ASF	27'000.--	
Contribution de la ZUS	22'000.--	
Subside du Sport-Toto	17'500.--	
Participation des journaux	1'000.--	
Amendes pour manque d'arbitres	12'000.--	
Intérêts et divers produits	4'500.--	
<u>Charges totales du championnat</u>		<u>120'000.--</u>
	<hr/>	<hr/>
	120'000.--	120'000.--
	=====	=====

2. COMPTE DE PERTES ET PROFITS

<u>2.1. C H A R G E S</u>	<u>79-80</u>	<u>Modification par rapport à 78-79</u>
Affranchissement, taxes, téléphones	9'544,65	+ 60,-
Fournitures bureau et réparations	7'516,60	- 3'000,-
Frais des arbitres	13'161,75	+ 6'600,-
Inspections d'arbitres	4'693,70	- 520,-
Frais des juniors (A, B, C, D et E)	6'524,20	+ 2'100,-
Camp des juniors 1979, part AFF	2'340,65	+ 140,-
Cours d'entraîneurs	2'070,20	- 90,-
Inspections et permanences pour terrains impraticables, éclairages et renseigne- ments pour aménagements	1'364,50	+ 710,-
Salaires et AVS employés	9'989,80	+ 360,-
Indemnité fixe des membres du CC	2'100,-	-,-
Indemnités de bureau des membres de l'AFF	8'450,-	+ 20,-
Jetons de présence et déplacements séances	13'370,55	- 2'360,-
Frais de représentation et d'assem- blées (AFF, ASF, ZUS, divers)	4'058,-	- 2'060,-
Frais divers : assurances, abonnements, im- pôts, traductions, directives terrains	4'714,90	+ 710,-
Actions en faveur des clubs : challenges, coupes, vitraux, subsides matériel, sus- sides juniors inter., prix de bonne te- nue, etc.	14'577,-	- 1'570,-
Loyer	8'115,60	+ 800,-
Entretien et conciergerie du local	854,45	- 580,-
Amortissement du mobilier	4'710,15	- 990,-
 Total des charges de l'exercice	 <u>118'156,70</u>	 <u>=====</u>

2.2. PRODUITS

	79-80	Modification par rapport à 78-79
Produit des amendes	18'853.--	+ 3'030.-
Cotisations des clubs AFF	13'180.--	+ 6'570.-
Amendes pour arbitres manquants	15'700.--	- 1'600.-
Amendes aux points de pénalisation	5'238.--	+ 360.-
Produit des finales de l'AFF	2'114,20	+ 540.-
Taxes des tournois	100.--	- 140.-
Commission de recours, produit net	385.--	+ 340.-
Produit net de l'annuaire	221,60	+ 300.-
Contribution de l'ASF	27'693.--	+ 5'300.-
Contribution de la ZUS	22'671,85	- 1'070.-
Subside cantonal du Sport-Toto	17'425.--	.-
Participation de journaux	1'000.--	.-
Autorisations de port de publicité	2'175.--	+ 1'810.-
Intérêts et divers	1'342.--	- 560.-
	<hr/>	
Total des produits de l'exercice	128'098,65	
=====	=====	

2.3. RECAPITULATION

Total des produits de l'exercice	128'098,65
Total des charges de l'exercice	<u>118'156,70</u>
Bénéfice net de l'exercice	9'941,95
=====	=====

2.4. REPARTITION DU BENEFICE

Provision renvois de matches	1'500.--
Provision 75ème anniversaire de l'AFF	5'000.--
Provision pour changement règl. arbitres	1'500.-
Augmentation du capital propre	<u>1'941,95</u>
Contrôle	9'941,95
=====	=====

SE ou O, le 15 juillet 1980

Le caissier AFF
Jean-Marie PIDOU

P R O P O S I T I O N S

en vue de l'assemblée des délégués de l'AFF, le 30 août 1980.

A. Propositions des clubs: FC Neyruz.

Règlement de la Coupe fribourgeoise

art. 1

1er alinéa même texte

2e alinéa supprimé

3e alinéa nouveau texte: Les équipes supérieures à la 2e ligue ainsi que les équipes de juniors en sont exclues.

Justification du FC Neyruz

- donner aux équipes de 2e ligue qui ne participent pas à la Coupe suisse la possibilité de disputer la Coupe fribourgeoise;
- donner plus de valeur à la Coupe fribourgeoise.

Point de vue du CC de l'AFF

- Le CC de l'AFF n'appuie pas cette proposition. En effet, selon la volonté des clubs exprimée en 1972, les équipes de 2e ligue dont le programme de championnat est déjà chargé sont intéressés à la Coupe suisse.

Il est donc préférable que la Coupe fribourgeoise reste réservée aux clubs des autres ligues.

Par contre si, comme il est probable, le nombre des équipes fribourgeoises admises en Coupe suisse allait être augmenté de 4 à 6, nous pourrions envisager que le vainqueur ou les deux finalistes de la Coupe fribourgeoise participent à la Coupe suisse. Ce qui rendrait plus attractive la Coupe fribourgeoise des actifs.

B. Propositions du Comité cantonal (voir annexe)

- 1) Règlement sur la procédure de recours (entièrement révisé).
- 2) Modifications des art. 5, 17 et 33 des Statuts de l'AFF.

Fribourg, août 1980

ASSOCIATION FRIBURGEOISE DE FOOTBALL

MODIFICATION DES STATUTS DE L'AFF

Les statuts de l'AFF sont modifiés come il suit:

Art.5 ch.3

3. L JURIDICION DE L'AFF est exercée par la COMMISSION DE RECCOURS qui connaît:

- des différends provenant de l'application des statuts de l'AFF par le CC ou par les clubs;
- des recours interjetés directement contre les décisions rendues par le CC ou par l'une de ses commissions et relatives notamment à l'application du Règlement de jeu et d'autres règlements régissant les compétitions, dans le cadre des compétences de l'art.56 ch.4 des statuts de l'ASF;
- des recours interjetés contre les décisions du CC statuant sur une demande de reprise en considération.

La Commission de recours (CR) décide sans appel.

Le siège de la CR est au domicile de son président.

Le recours contre toutes les autres décisions du CC sont à présenter au TRIBUNAL SPORTIF de l'ASF, selon les prescriptions du Règlement sur la procédure contentieuse de l'ASF.

Art.17 ch.9 litt.c

c. du Président et des membres de la Commission de recours.

Art. 33

c) Commission de recours

La Commission de recours (CR) se compose de sept membres, y compris le président, élus pour trois ans. Les clubs de langue allemande y sont équitablement représentés.

A l'expiration de leur mandat , les membres de la CR sont immédiatement rééligibles.

La CR choisit son secrétaire.

La CR siège à trois membres.

Elle se réunit dans un délai de trois semaines au plus tard chaque fois qu'un cas lui est transmis.

Un règlement régit la procédure de recours.

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL

R E G L E M E N T
SUR LA PROCEDURE DE RECOURS.

(Art. 5 et 33 des statuts de l'Aff et art.7 des statuts de l'ASF)

CHAPITRE PREMIER . - DISPOSITIONS GENERALES.

Article premier.- Attributions de la Commission de recours.

La Commission de recours (CR) connaît:

- a) des différends provenant de l'application des statuts de l'AFF par le Comité cantonal (CC) ou par les clubs;
- b) des recours interjetés directement contre les décisions rendues par le CC ou par l'une de ses commissions et relatives notamment à l'application du Règlement de jeu et d'autres règlements régissant les compétitions, dans le cadre des compétences de l'art.56 ch.4 des statuts de l'ASF;
- c) les recours interjetés contre les décisions du CC statuant sur une demande de reprise en considération (art.2).

Article 2 .- Demande de reprise en considération.

Préalablement à un recours à la CR, les décisions visées à l'article premier litt.b peuvent faire l'objet d'une demande de reprise en considération par le CC.

Sont exceptées, les décisions rendues dans les cas de protêt.

Article 3.- Délais.

Les délais prévus dans le présent règlement ou fixés par le CC ^{ici par la CR} commentent à courir le deuxième jour suivant l'expédition (date du sceau postal) de la décision ou de l'acte fixant le délai.

Le délai expire le dernier jour à minuit. Il est réputé observé si l'acte à effectuer est consigné auprès d'un bureau de poste suisse avant l'expiration du délai.

Lorsque le dernier jour du délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal dans le canton, le délai expire le jour ouvrable suivant.

Article 4. - Signature des actes de la procédure.

Les actes de la procédure, en particulier la demande de reprise en considération, le recours et la réponse au recours, doivent être signés par les parties qui posent cet acte. Lorsqu'il s'agit d'un club, l'acte doit être signé par les personnes qui engagent valablement le club par leur signature.

Sont réservés les cas dans lesquels une partie agit par l'intermédiaire d'un mandataire.

Article 5.- Représentation.

Les parties peuvent se faire représenter dans la procédure par des mandataires professionnels ou des tiers qui doivent justifier de leur qualité par une procuration dûment signée.

Les membres de la CR et du CC ne peuvent agir comme représentants d'une

partie. Les membres du CC sont toutefois habilités à représenter l'AFF, sauf si un club dont ils sont membres est partie à la procédure.

CHAPITRE 2. - DEMANDE DE REPRISE EN CONSIDERATION.

Article 6.- Dépôt de la demande.

La demande de reprise en considération doit être adressée au CC sous pli recommandé, en un exemplaire, dans un délai de trois jours dès l'expédition de la décision.

La décision doit être jointe à la demande.

Article 7.- Contenu de la demande.

La demande doit contenir un bref exposé des faits, les offres de preuves et les conclusions.

Les moyens de preuve en mains de l'auteur de la demande doivent être joints à celle-ci.

Article 8.- Effet suspensif.

La demande de reprise en considération a un effet suspensif dès le moment de sa remise à la poste.

Article 9.- Irrecevabilité.

Le CC n'entre pas en matière lorsque les prescriptions de l'art.6 ne sont pas respectées.

Article 10.- Instruction.

Le CC peut prendre toutes les mesures qu'il juge utiles pour instruire la demande.

Article 11.- Frais de la procédure.

Lorsque l'auteur de la demande n'obtient pas gain de cause, le CC peut mettre à sa charge tout ou partie des frais de la procédure, notamment les indemnités versées aux témoins.

CHAPITRE 3.- LE RECOURS A LA CR.

Article 12.- Composition de la CR.

La CR siège à trois membres dont son président. Celui-ci désigne les membres appelés à siéger pour chaque cause déterminée.

Le secrétaire a voix consultative.

Article 13.- Récusation.

Un membre de la CR doit se récuser ou peut être récuser par une des parties s'il est lui-même, ou le club dont il est membre, directement intéressé au sort du recours, si son impartialité peut être sérieusement mise en doute ou si d'autres motifs sérieux le justifient.

Les parties doivent indiquer dans le recours, la réponse au recours ou le mémoire de transmission, les éventuels motifs de récusation à l'égard d'un ou de plusieurs membres de la CR.

Le président de la CR tranche définitivement les demandes de récusation.

En cas de récusation ou d'autre empêchement, le président se fait remplacer par un membre de la CR.

Article 14.- Compétences de la CR.

La CR peut confirmer, annuler ou modifier la décision attaquée, même au préjudice de la partie recourante. Elle n'est pas liée par les conclusions des parties.

En cas de recours abusif, elle peut condamner la partie fautive à une amende d'ordre pouvant s'élever à 200 fr. Cette amende est versée à l'AFF.

Article 15.- Qualité pour recourir.

Le recours peut être interjeté :

- a) par un club affilié à l'AFF;
- b) par un membre, joueur ou dirigeant d'un club affilié à l'AFF.

Lorsqu'un membre, joueur ou dirigeant d'un club est concerné, son club ne peut pas recourir seul, mais seulement solidairement avec lui. Au cas où les deux font recours, la personne concernée doit aussi signer le recours; celle-ci et le club sont considérés comme parties recourantes

Article 16.- Position du club adverse.

Lorsqu'un autre club est directement intéressé au sort du recours, il peut décider d'être partie à la procédure, conformément aux prescriptions de l'art. 22.

Article 17.- Dépôt du recours.

Le recours doit être adressé au CC sous pli recommandé, en trois exemplaires, dans un délai de huit jours dès l'expédition de la décision.

La décision attaquée doit être jointe au recours. Si cette condition n'est pas remplie ou si le recours n'est pas déposé en trois exemplaires, le CC fixe un délai supplémentaire de trois jours.

Article 18.- Contenu du recours.

Le recours doit contenir les conclusions, un bref exposé des faits et les offres de preuves, en particulier les témoins éventuels. Les moyens de preuve en mains du recourant doivent être joints au recours.

Le président de la CR peut, cas échéant, impartir un délai de 3 jours pour compléter le contenu du recours.

Article 19.- Effet suspensif.

Le recours a effet suspensif dès le moment de sa remise à la poste.

Article 20.- Avance de frais.

Une avance de frais de 100 fr ncs doit être versée dans le délai de recours au CCP de l'AFF.

Lorsqu'un club recourt solidairement avec l'un de ses membres, une seule avance est due.

Au besoin, le président de la CR peut faire compléter l'avance de frais.

Si le recours est retiré avant les débats, la moitié de l'avance de frais reste acquise à la Caisse de l'AFF. En outre, le recourant supporte les éventuels frais supplémentaires.

Article 21.- Irrecevabilité.

La CR n'entre pas en matière si le recours n'est pas déposé dans le délai ou s'il n'est pas complété dans le délai supplémentaire prévu à l'art. 18 al. 2. Il en est de même si l'avance de frais n'est pas versée dans le délai ou si le recours n'est pas signé conformément à l'art. 4.

La décision d'irrecevabilité peut être aussi prise par le président de la CR.

Article 22.- Réponse du club adverse.

Lorsqu'un autre club est directement intéressé au sort de la procédure le CC lui transmet un exemplaire du recours.

Dans les huit jours dès la transmission, le club indique au CC s'il entend être partie dans la procédure et, dans l'affirmative, dépose dans le même délai, en trois exemplaires, une réponse au recours. L'art. 18 al. 1 est applicable par analogie.

Dans le même délai de huit jours, le club qui n'entend pas être partie à la procédure peut adresser au CC, en un exemplaire, ses observations sur le recours.

Article 23.- Mémoire de transmission.

Le CC adresse au président de la CR le dossier de la procédure accompagné d'un mémoire de transmission dans lequel il se détermine sur le recours et où il peut présenter d'éventuelles offres de preuves.

Il communique une copie de son mémoire à chaque partie à la procédure. S'il y a lieu, il communique en même temps au recourant un exemplaire de la réponse ou une copie des observations du club adverse.

Dans un délai de trois jours dès cette communication, le recourant peut encore présenter d'éventuelles nouvelles offres de preuves.

Article 24.- Citation des parties et des témoins.

A réception du dossier, le président de la CR fixe la date des débats qui doivent avoir lieu dans un délai de trois semaines.

Le secrétaire cite les parties au moins cinq jours à l'avance par lettre recommandée. Il cite également les témoins, le cas échéant, par l'intermédiaire des parties.

Article 25.- Jugement sans débats.

La CR statue sans débats si elle estime à l'unanimité^a que le cas peut être jugé sur la base du dossier.

Article 26.- Débats.

Les débats sont oraux et dirigés par le président.

Le secrétaire tient le procès-verbal.

Les dirigeants d'un club sont sans autre qualifiés pour représenter celui-ci; ils devront être au bénéfice d'une procuration dûment signée pour représenter un membre, joueur ou autre dirigeant qui recourrait.

Article 27.- Déroulement des débats.

Le président constate la présence des parties. La CR peut procéder valablement nonobstant l'absence d'une partie régulièrement convoquée.

Après l'interrogatoire des parties, le président procède à l'audition des témoins et à l'administration des autres preuves.

Avant d'être entendus, les témoins sont exhortés à dire la vérité et rendus attentifs aux sanctions qui pourraient leur être infligées en cas de faux témoignage.

Après l'administration des preuves, la parole est donnée aux parties pour leurs plaidoiries. Chaque partie a le droit de prendre la parole deux fois.

Les parties peuvent modifier leurs conclusions jusqu'à la fin de l'administration des preuves.

Les débats sont clos après les plaidoiries.

Article 28.- Délibérations.

La CR entre, en principe, immédiatement en délibérations.-Celles-ci ont lieu à huis-clos. La CR rend son jugement à la majorité des voix; aucun juge ne peut s'abstenir. Les membres de la CR sont tenus au secret des délibérations.

Article 29.- Frais de la procédure.

Les frais de la procédure de recours sont en principe mis à la charge des parties proportionnellement au degré où elles succombent.

Ces frais comprennent notamment les indemnités versées aux membres de la CR et à son secrétaire, conformément au tarif fixé par le CC, et les indemnités versées aux témoins.

Article 30.- Communication du jugement.

Le jugement est communiqué oralement par le président aux parties, avec un bref résumé des motifs, immédiatement après les délibérations.

Si la communication orale ne peut avoir lieu, le dispositif du jugement est adressé sans délai par écrit aux parties. Dans les cas urgents, la communication se fait par télégramme.

Article 31.- Jugement rédigé.

Le jugement rédigé est envoyé aux parties dans les quatre semaines dès la date où il a été rendu. Il doit contenir:

- la désignation du lieu où il a été rendu et la date;
- les noms des juges et du secrétaire;
- les parties et les noms de leurs représentants;
- les conclusions des parties;
- les considérants;
- le dispositif, y compris la décision quant aux frais;
- s'il y a lieu, la possibilité de recours à une instance supérieure;
- la distribution.

Le jugement rédigé est signé par le président et le secrétaire.

CHAPITRE 4 .- DISPOSITIONS FINALES.

Article 32.- Entrée en vigueur.

Le présent règlement, adopté par l'assemblée des délégués de l'AFF le entre en vigueur le

Il abroge le règlement du 6 août 1966 sur le même objet.